

LE PAYS DE REDON ET VILAINE ENVIRONNEMENT ET TERRITOIRE

PROFIL ENVIRONNEMENTAL DU PAYS DE REDON ET VILAINE



- Préambule -

Après une [présentation générale du Pays](#), le profil environnemental présenté dans les pages qui suivent est abordé sous l'angle de huit thématiques :



1. [biodiversité et milieux naturels](#)



2. [qualité du cadre de vie \(paysage, patrimoine\)](#)



3. [prélèvement des ressources naturelles](#)

4. [production et consommation énergétique](#)



5. [risques naturels et technologiques](#)



6. [production de pollution et qualité des milieux](#)



7. [déchets](#)

8. [implication des acteurs et de la population](#)

Pour chacune de ces thématiques, sont déclinés successivement :

- ♦ un diagnostic synthétique,
- ♦ un bilan environnemental (forces - faiblesses, opportunités).

Ce diagnostic synthétique est fondé sur les éléments de connaissance disponibles résultant d'inventaires naturalistes (ZNIEFF), de l'état des protections mises en place, de statistiques (INSEE, RGA, observatoires régionaux), de suivis administratifs et techniques (Agence de l'Eau, DRIRE) ...

Les cartes présentées résultent d'un traitement géographique des données, soit que certaines aient fait l'objet d'un géoréférencement (notamment celles relatives à la biodiversité), soit qu'elles puissent être rapportées à une unité territoriale géoréférencée (commune, canton).

Le champ de l'environnement ainsi abordé privilégie une approche territoriale - état des milieux et du territoire, et pressions s'y exerçant -, dans l'optique de mettre en évidence les interactions entre les activités humaines d'une part, et l'état des territoires et des milieux d'autre part. Ne sont pas abordés certains thèmes, habituellement considérés comme relevant au sens large du champ de l'environnement, telle la santé publique.

Cette approche délibérément territoriale, répond à l'ambition du document, qui est de mettre à disposition des acteurs de chaque Pays et à l'échelle de ces territoires des éléments de connaissance fondamentaux nécessaires à l'élaboration des orientations de planification territoriale.

C'est aussi un regard régional sur le Pays, et par là-même une invitation auprès des acteurs locaux à le discuter, le compléter, le prolonger.

Ainsi, à l'issue de la présentation thématique, sont proposées de manière synthétique, des [pistes pour des programmes d'action](#) répondant aux sensibilités du territoire mises en évidence, dans une logique de développement durable de ce dernier.



INTRODUCTION : PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Le Pays de Redon et Vilaine, qui s'étend sur deux régions et trois départements, regroupe :

- 5 Communautés de communes :
 - la Communauté de communes du Pays de Redon (39 012 habitants) ;
 - la Communauté de communes de Pipriac (11 730 habitants) ;
 - la Communauté de communes du Pays de Géméné-Penfao (6 759 habitants), qui appartient à la Région Pays de La Loire ;
 - la Communauté de communes du Pays de Maure de Bretagne (6 278 habitants) ;
 - la Communauté de communes du Grand-Fougeray (4 217 habitants) ;
- 10 communes hors EPCI à fiscalité propre : CARENTOIR, LA CHAPELLE-GACELINE, COURNON, LES FOUGERETS, LA GACILLY, GLENAC, QUELNEUC, SAINT-MARTIN SUR OUST, TREAL.

Sa population (77 987 habitants au dernier recensement, + 2,3 % en 10 ans) se répartit entre :

- 4 communes principales :
 - ♦ REDON : 9 499 habitants,
 - ♦ GUÉMÉNÉ-PENFAO : 4 572 habitants,
 - ♦ ALLAIRE : 3 188 habitants,
 - ♦ BAINS SUR OUST : 3 021 habitants,
- et 50 communes qui regroupent ensemble 74 % de la population.

La densité de la population est de 54 habitants au km², plus de la moitié des communes comptant moins de 40 habitants au km².

L'agriculture est la principale utilisation des sols. Il y a lieu de distinguer :

- les cantons où les terres labourées prédominent, les surfaces consacrées à l'herbe représentant environ un tiers de la surface agricole utilisée : cantons de LA GACILLY, de MAURE DE BRETAGNE, de PIPRIAC ;
- les cantons où l'on observe une quasi-parité entre les surfaces labourées et les surfaces en herbe : cantons d'ALLAIRE, du GRAND-FOUGERAY, de REDON.

Le territoire du Pays est fortement marqué par l'eau : la plaine d'inondation de la Vilaine et les Marais associés regroupent étangs, marais, tourbières, et qui pour l'avifaune sont complémentaires des grandes zones humides voisines (estuaire de la Vilaine, étier de Penerf, Golfe du Morbihan, Grande Brière).

- ♦ Nota : les données présentées ci-après sont relatives uniquement à la partie du Pays appartenant à la Région Bretagne.





1. BIODIVERSITÉ ET MILIEUX NATURELS

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

- **Connaissance des milieux naturels**

Sont inventoriés à ce jour sur le Pays de Redon et Vilaine (en Bretagne) :

- 22 Zones Naturelles d'Intérêts Écologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de type 1, pour une surface globale de 2 380 ha, essentiellement des étangs, forêts et marais, ces derniers représentant 1 590 ha ;
- 3 ZNIEFF de type 2, représentant une surface de 4 650 ha, et constituées de grands ensembles de marais et zones humides, tel le marais de Redon ;
- 2 tourbières d'intérêt régional ;
- 2 sites géologiques remarquables.

Concernant les mammifères, le Pays compte 3 sites remarquables à chauve-souris.

- **Les sites protégés**

On dénombre 8 sites classés au titre de la loi de 1930, dont 3 sites "étendus" (les Corbinières-926 ha, les Landes de Cojoux-262 ha, l'Ile aux Pies-370 ha) et 2 sites inscrits.

En outre, 2 sites sont soumis à un arrêté préfectoral de conservation des biotopes (sites à chauve-souris).

- **Les dispositifs de gestion en place**

Le Pays de Redon et Vilaine accueille 1 Site d'Intérêt Communautaire du réseau Natura 2000 : les Marais de Vilaine, pour une superficie de 8 490 ha.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (+) le Pays dispose d'un patrimoine naturel emblématique marquant fortement le territoire,
- (+) la reconnaissance par les acteurs de ce patrimoine et un consensus pour le maintien de sa qualité existent.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Mettre en œuvre la directive « Habitats » (Natura 2000) et la valoriser :
 - par l'apport méthodologique que l'on peut en attendre et l'état des lieux du document d'objectifs,
 - ainsi que par les mesures de gestion qui en découleront et qui constitueront des outils d'intervention.



2. QUALITÉ DU CADRE DE VIE (PAYSAGE - PATRIMOINE)

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**



• **Etat du droit de l'urbanisme**

L'usage des sols en Région Bretagne est réglementé au travers d'un document d'urbanisme opposable (POS / PLU) sur 23 communes. Pour 10 d'entre elles, le PLU est en révision.

D'autre part, 1 PLU est en cours d'élaboration sur 4 communes.

11 communes disposent d'une carte communale et pour 9 communes, c'est le Règlement National d'Urbanisme qui s'applique directement (aucun document).

• **La consommation d'espace**

Le nombre de résidences principales a augmenté de 12 % entre 1990 et 1999. La part du logement individuel est de 91,1 %. Le taux de résidences secondaires s'établit à 14,2 %.

• **Etat d'avancement de l'aménagement foncier**

Sur 42 communes, un aménagement foncier a été réalisé et est terminé, soit la quasi-totalité du territoire situé en Région Bretagne.



• **Patrimoine**

Du point de vue du patrimoine historique et architectural, on dénombre 15 édifices classés Monuments Historiques, dont 6 dolmens, 5 édifices religieux, 2 édifices civils et 2 calvaires.

• **Transports - Déplacements**

Le Pays de Redon et Vilaine est situé au centre d'un triangle constitué d'axes structurants :

- la RN 137 à 2 x 2 voies Rennes - Nantes,
- la RN 166 à 2 x 2 voies Rennes - Vannes,
- la RN 165 à 2 x 2 voies Nantes - Quimper.

Le réseau routier secondaire se développe en étoile à partir de REDON. L'aménagement de la RD 177 Rennes-Redon et de la rocade de Redon compléteront à terme ce dispositif.

Le Pays de Redon est également un carrefour ferroviaire entre la voie ferrée Rennes-Quimper et celle reliant Rennes à Nantes.

Enfin le Pays est un carrefour fluvial, où se croisent la Vilaine (reliant RENNES à l'Atlantique via l'écluse d'Arzal) et le Canal de Nantes à Brest.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (+) la moitié des communes du Pays est dotée de documents d'urbanisme opposables,
- (-) des paysages ruraux sont à réhabiliter.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Promouvoir l'élaboration de documents d'urbanisme sur les communes qui en sont dépourvues ; la réalisation préalable d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) constitue une opportunité pour une réflexion globale en termes d'aménagement, de réserves foncières et d'affectation de l'espace.
- ♦ Engager une démarche paysagère globale (charte paysagère) : réhabilitation des paysages ruraux (poursuite des actions d'ores et déjà engagées pour la reconstitution du bocage), amélioration des paysages urbains et périurbains, requalification des paysages dégradés (entrées de ville et de bourg, zones d'activités...).



3. PRÉLÈVEMENT DES RESSOURCES NATURELLES

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

• **Les prélèvements d'eau**

Usages de l'eau	Eaux de surface		Eaux souterraines	
	Nombre de bassins versants concernés	Volume annuellement prélevé m ³	Nombre de bassins versants concernés	Volume annuellement prélevé m ³
 AEP-Alimentation en Eau Potable (2001)	2	589 100	7	980 600
 Industriel (2001)	2	750 600	1	64 800
Irrigation* (2000)	9	275 200	4	78 800

* Surface irriguée : 289,90 ha

La qualité de l'eau distribuée pour l'AEP est préoccupante voire mauvaise : les teneurs moyennes en nitrates sont comprises entre 25 et 40 mg/l sur plus de la moitié du territoire (avec localement des teneurs maximales dépassant 50 mg). Un secteur présente des teneurs moyennes supérieures à 50 mg/l.

L'état d'avancement de mise en place des périmètres de protection des captages AEP situés sur le territoire est le suivant : 11 procédures sont achevées, 19 sont en cours.

FORCES ET FAIBLESSES

- (-) la qualité de l'eau distribuée est préoccupante (taux de nitrates) voire mauvaise,
- (+) la mise en place des périmètres de protection de captage est en cours.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Achever la mise en place des périmètres de protection des captages.
- ♦ Prendre les mesures adéquates pour reconquérir la qualité de l'eau.



4. PRODUCTION ET CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

On recense sur le Pays de Redon et Vilaine (en Bretagne) 1 chaufferie au bois et 3 « gros consommateurs » d'électricité.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

(+) il existe un savoir-faire local en matière de mise en œuvre de la filière bois - énergie,

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Développer le recours aux énergies renouvelables :
 - solaire et habitat dispersé,
 - éolien (élaborer un schéma directeur d'implantation des parcs éoliens),
 - filière bois - énergie, compte tenu du savoir-faire local .
- ♦ Développer les économies d'énergie.





5. RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

- **Risques naturels**

- 25 communes sont soumises au risque inondation (bassin de l'Oust et de la Vilaine). En réponse, 2 Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI) sont prescrits (Oust amont et Vilaine moyenne) et un PPRI approuvé à REDON.
- 15 communes sont exposées au risque feu de forêt et 2 communes au risque mouvement de terrain.

- **Risques technologiques**

- 15 communes riveraines des grandes infrastructures routières sont exposées au risque transport de matières dangereuses,
- 1 commune est exposée au risque barrage et 1 autre au risque rupture de digue.
- à Redon, on note 1 établissement industriel soumis à la Directive "SEVESO II".

- **Autres risques**

- 1 établissement industriel utilise un silo soumis à l'arrêté ministériel du 29/07/98 (à REDON),
- 1 établissement dispose d'une installation de réfrigération à l'ammoniac soumise à l'arrêté ministériel du 16/07/97 (à REDON).
-

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (-) l'exposition aux risques naturels est forte: inondation et feu de forêt.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Achever les Plans de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI) et traduire leurs préconisations dans les documents d'urbanisme.
- ♦ Sensibiliser les acteurs du territoire à la notion de risque dans les démarches d'aménagement.
- ♦ Développer une culture d' « anticipation ».



6. PRODUCTION DE POLLUTION ET QUALITÉ DES MILIEUX

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

- **L'air**

1 établissement soumis à la taxe générale sur les activités polluantes Air (TGAP - Air) est recensé sur le Pays de Redon et Vilaine.

- **Les sols**

- On dénombre 1 site dont les sols sont pollués (stockage de déchets de fonderie : études réalisées en 2000, suivi des eaux souterraines en place) ;
- au regard de la production d'azote animal, la situation est la suivante :
 - ♦ 9 communes sont classées en Zone d'Excédent Structurel (ZES) : production supérieure à 170 kg-N/ha/an (au sud-ouest du territoire) ;
 - ♦ pour 18 communes, cette production d'azote animal est comprise entre 140 et 170 kg-N/ha/an ;
 - ♦ pour 20 communes elle est inférieure à 140 kg/ha/an.



- **Les eaux de surface**

Les établissements industriels soumis à autosurveillance eau sont au nombre de 3 (dont 2 relevant de l'agroalimentaire). Leurs rejets interviennent :

- ♦ via une station d'épuration collective pour 1 d'entre eux,
- ♦ via une station d'épuration autonome pour 1 d'entre eux,
- ♦ via un lagunage.

En outre, on recense 2 établissements soumis à auto surveillance eau/traitement de surface à Redon dont les rejets interviennent dans la Vilaine après détoxification.

Enfin, 19 stations d'épuration (tous dispositifs confondus) sont dénombrées sur le Pays, pour une capacité globale de 46 450 équivalent-habitant, répartie comme suit :

- supérieure à 20 000 éqh : 1 station,
- de 10 000 à moins de 20 000 éqh : 0 station,
- de 5 000 à moins de 10 000 éqh : 0 station,
- de 2 000 à moins de 5 000 éqh : 2 stations,
- inférieure à 2 000 éqh : 16 stations.

Du point de vue physico-chimique, la qualité des eaux de surface s'établit comme suit :

- matières organiques et oxydables : bonne (Aff), passable (Oust, Vilaine), passable à mauvais (Chère) ;
- matières azotées (hors nitrates) : bonne (Arz), bonne à passable (Aff), passable (Oust Vilaine, Chère) ;
- nitrates : mauvaise à très mauvaise de manière générale ;
- matières phosphorées : bonne (Canut sud), bonne à passable (Arz), bonne puis passable (Aff), passable (Vilaine, Chère).

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (+) les excédents de production d'azote animal sont relativement limités,
- (+) la pression des rejets sur les eaux de surface est faible,
- (-) le Pays est faiblement équipé en dispositifs d'assainissement,
- (-) la qualité des eaux de surface est mauvaise.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Poursuivre la résorption des excédents d'azote animal.
- ♦ Généraliser les opérations bassin versant et les renforcer.
- ♦ Sensibiliser les acteurs et les usagers à la qualité de l'eau.
- ♦ Compléter l'équipement en dispositifs d'assainissement.





7. LES DÉCHETS

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

- **Déchets ménagers et assimilés**

Les installations de traitement comprennent :

- une Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (sans récupération d'énergie) à REDON,
- un centre de transfert à REDON,
- 10 déchetteries.

La collecte sélective est en place sur 37 communes du Pays à l'initiative de 2 structures.

Concernant les 27 décharges recensées, 10 sont réhabilitées.

- **Déchets industriels spéciaux : D.I.S.**

On recense 3 établissements industriels producteurs de D.I.S. soumis à autosurveillance déchets (tonnage global 149 t/an).

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (+) la collecte sélective est quasi généralisée à tout le territoire,
- (+) le réseau de déchetteries est bien réparti sur le territoire,
- (-) les centres de stockage sont en nombre insuffisant,
- (-) la réhabilitation des décharges est faiblement avancée.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Engager une réflexion globale prospective sur les déchets :
 - adéquation des dispositifs de traitement,
 - développer le tri et le recyclage,
 - identifier les besoins en centre de stockage.
- ♦ Accentuer le processus de réhabilitation des décharges.
- ♦ Sensibiliser les professionnels et les fédérer dans l'optique d'une réduction des volumes de déchets.



8. IMPLICATION DES ACTEURS ET DE LA POPULATION

→ **ÉLÉMENTS DESCRIPTIFS**

On ne dénombre aucune structure d'éducation à l'environnement sur le Pays.

2 associations agréées pour la protection de la nature et de l'environnement développent leur activité sur le territoire du Pays et ont leur siège sur ce dernier :

- le Comité de défense de l'environnement des 4 cantons (siège : BOVEL),
- le Comité pour la protection des Marais du Pays de Redon et de Vilaine (siège : REDON).

2 entreprises sont certifiées ISO 14001.

→ **FORCES ET FAIBLESSES**

- (-) les structures d'éducation à l'environnement sont inexistantes,
- (-) la motivation des entreprises pour le management environnemental semble faible.

→ **OPPORTUNITÉS**

- ♦ Sensibiliser les acteurs économiques à la prise en compte de l'environnement.
- ♦ Aider au développement de structures d'éducation à l'environnement en lien avec les atouts du patrimoine naturel du territoire.
- ♦ Réaliser une charte pour l'environnement sur le territoire du Pays, moment privilégié de concertation et de participation.



PROPOSITIONS d' ACTIONS pour le DÉVELOPPEMENT DURABLE du PAYS

- **Poursuivre la dynamique de réflexion, de concertation et d'action lancée par l'élaboration de la charte de développement durable du Pays.**
 - ♦ développer les outils de connaissance de l'environnement, observatoires, tableaux de bord...et doter le Pays de capacités d'expertise, d'évaluation et de prospective,
 - ♦ mobiliser en permanence les compétences du Pays vers le développement durable : réunion du conseil de développement, animation des chargés de mission des collectivités, partenariat avec les associations ...,
 - ♦ développer l'éducation à l'environnement vers tous les publics.

- **Promouvoir une utilisation harmonieuse du territoire par les différents acteurs (agriculteurs, activités industrielles, urbanisation).**
 - ♦ développer une réflexion sur les besoins territoriaux (du point de vue foncier) des différents acteurs, et sur l'équilibre souhaitable entre les différents secteurs d'activités,
 - ♦ traduire ces réflexions dans un document de planification territoriale, y compris en termes de maîtrise foncière,
 - ♦ harmoniser et mettre en conformité avec ces orientations les documents d'urbanisme.

- **Maintenir et pérenniser la qualité du cadre de vie et des paysages.**
 - ♦ respecter la qualité des paysages,
 - ♦ élaborer une charte paysagère au niveau du territoire,
 - ♦ intégrer les recommandations de cette charte dans les documents d'urbanisme,
 - ♦ réhabiliter les paysages ruraux, les décharges non autorisées,
 - ♦ poursuivre les opérations communales de réhabilitation du bocage dans les cantons ruraux.

- **Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel, culturel et bâti.**
 - ♦ poursuivre la gestion des espaces d'ores et déjà protégés,
 - ♦ promouvoir les échanges d'expériences par la mise en réseau des sites et des gestionnaires.

- **Poursuivre les efforts en matière de maîtrise de pollution et d'élimination des déchets.**
 - ♦ renforcer la sélectivité de la collecte des déchets,
 - ♦ identifier les besoins en centres de stockage,
 - ♦ généraliser et renforcer les opérations bassins versants pour reconquérir la qualité des eaux de surface.

- **Promouvoir les énergies renouvelables.**
 - ♦ préciser le potentiel éolien et son acceptabilité dans le paysage (schéma d'implantation),
 - ♦ développer le recours à l'énergie solaire,
 - ♦ développer la filière bois - énergie.



Source des données présentées

- Introduction - Présentation du territoire
 - ♦ Diagnostics INSEE de chaque Pays (mai 2001).
 - ♦ Recensement Général de l'Agriculture 2000.

- Biodiversité - Milieux naturels
 - ♦ Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne.
Réseau d'information « Bretagne Environnement » : www.bretagne-environnement.org .

- Qualité du cadre de vie
 - ♦ Directions Départementales de l'Équipement (22, 29, 35, 56).
 - ♦ Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (22, 29, 35, 56).
 - ♦ Ministère de la Culture
Site Internet Mérimée
 - ♦ Diagnostics INSEE par Pays.

- Prélèvements de ressources naturelles
 - ♦ Agence de l'Eau Loire-Bretagne.
 - ♦ Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (29, 35, 56).
 - ♦ Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales des Côtes d'Armor.

- Production - Consommation énergétique
 - ♦ Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) de Bretagne.
 - ♦ Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).

- Risques naturels et technologiques
 - ♦ Ministère de l'Écologie et du Développement Durable - DPPR - Sous-Direction Prévention des risques majeurs (les risques par commune).
 - ♦ Panorama de l'Environnement Industriel en Bretagne au 31/12/01 (DRIRE Bretagne).

- Production de pollution et qualité des milieux
 - ♦ Panorama de l'Environnement Industriel en Bretagne au 31/12/01 (DRIRE Bretagne).
 - ♦ Direction Régionale aux Affaires Sanitaires et Sociales (état des plages, 2001).
 - ♦ Agence de l'Eau Loire-Bretagne (cartes de qualité 1997 - 1999, dispositifs collectifs d'assainissement).
 - ♦ IFREMER (cartographie algues vertes 2002, bulletin de surveillance 2002).

- Déchets

Observatoire régional des déchets ADEME.

- Implication des acteurs
 - ♦ Annuaire des acteurs de l'éducation à l'environnement en Bretagne (1999-2001-REEB).
 - ♦ Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne (Associations agréées).
 - ♦ Association Orée (www.oree.org).

<p>Document réalisé à l'initiative de la Direction Régionale de l'Environnement de Bretagne, Service de l'Évaluation et du Développement Durable. Bureau d'Études CERESA - 35230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE – 2003 Cartographie : - SCAN100® © IGN 1997, - BDCarthage 2.4® © IGN 1996.</p>

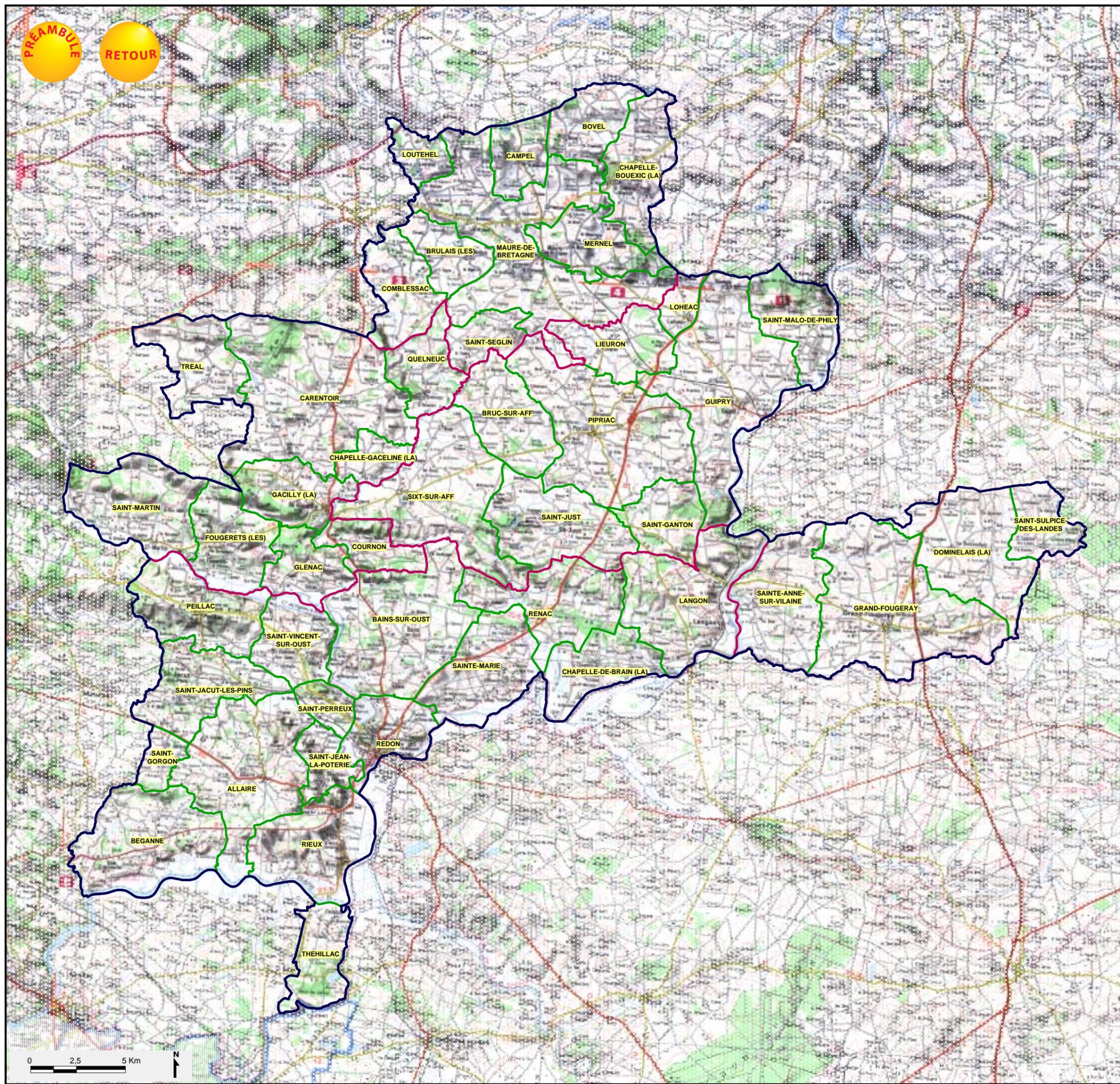
PREAMBULE

RETOUR



PROFIL ENVIRONNEMENTAL

- PAYS DE REDON ET VILAINE -



Légende

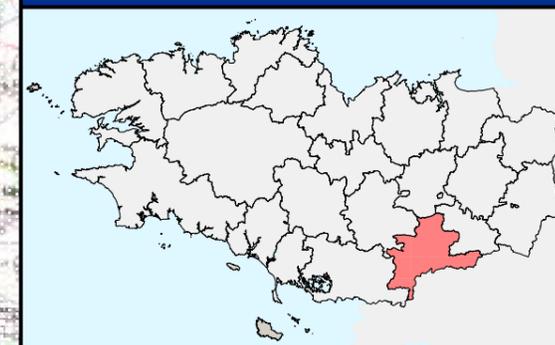
- Limite du pays
- Limite EPCI à fiscalité propre
- Limite communale

Sources :

- SCAN 100
- BD Carthage

CERESA
Le Pont - Route de la Rivière
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

JUIN 2003



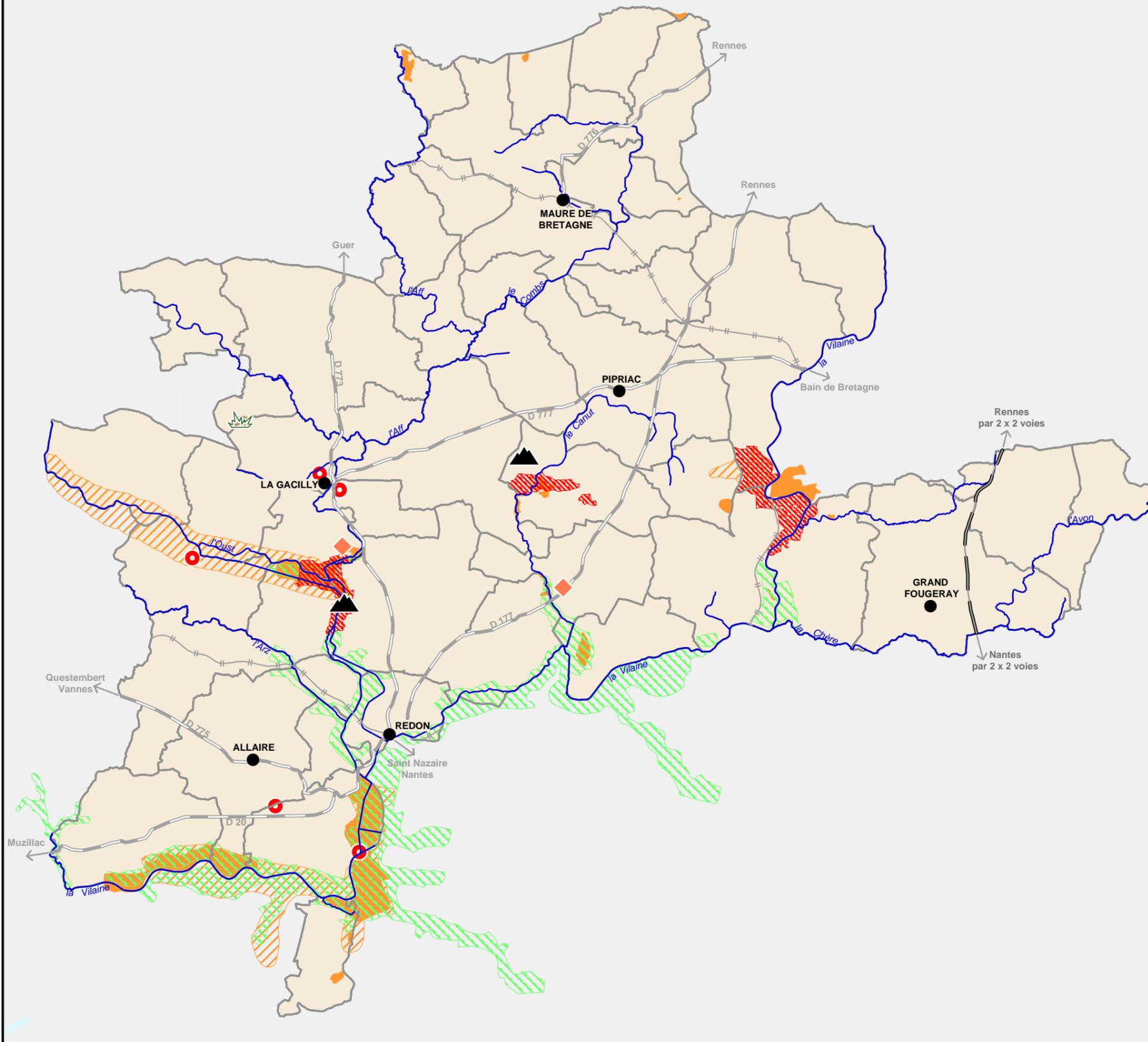


PROFIL ENVIRONNEMENTAL

- PAYS DE REDON ET VILAINE -



Biodiversité et milieux naturels



ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE DES MILIEUX

- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique de type 1
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique de type 2
- Site géologique remarquable
- Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux
- Gisement de maërl
- Herbiers à zostere
- Tourbière

ÉLÉMENTS DE PROTECTION DES MILIEUX

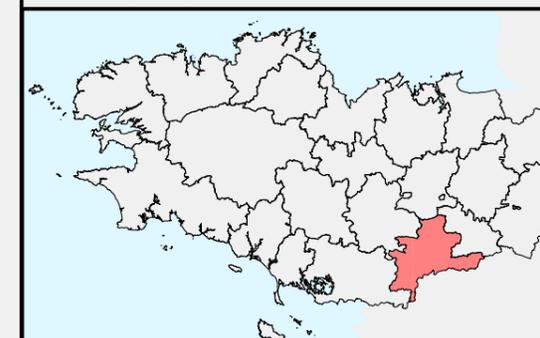
- Arrêté de biotope
- Site naturel classé (loi du 2 mai 1930)
- Réserve naturelle
- Zone de Protection Spéciale
- Site désigné au titre de la convention de RAMSAR pour la conservation des zones marines peu profondes

ÉLÉMENTS DE GESTION DES MILIEUX

- Site d'Intérêt Communautaire (Natura 2000)
- Parc Naturel Régional

Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



Sources :

- Fond - BD carthage
- DIREN Bretagne





PROFIL ENVIRONNEMENTAL

- PAYS DE REDON ET VILAINE -



Cadre de vie

ÉTAT DU DROIT DE L'URBANISME

Les plans locaux d'urbanisme (situation au 1er janvier 2003)

- PLU approuvé
- PLU en cours de révision
- PLU en cours d'élaboration
- Carte communale approuvée ou en élaboration
- Pas de document d'urbanisme

Mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec la loi littorale (Article L146-6 du code de l'urbanisme)

- Espaces remarquables identifiés et pris en compte dans un document de planification
- Espaces remarquables identifiés, non pris en compte dans un document de planification

MONUMENTS HISTORIQUES CLASSÉS (PRÉSENCE ET NOMBRE PAR COMMUNE)

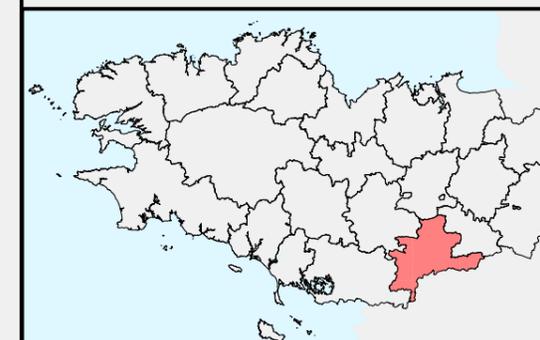
- Mégalithe, monument protohistorique
- Monument religieux (église, chapelle, cimetière, couvent, ...)
- Bâtiment civil ou militaire (château, maison, fort, ...)
- Fontaine
- Croix isolée

PETITES CITÉS DE CARACTÈRES

Nom de la petite cité de caractère

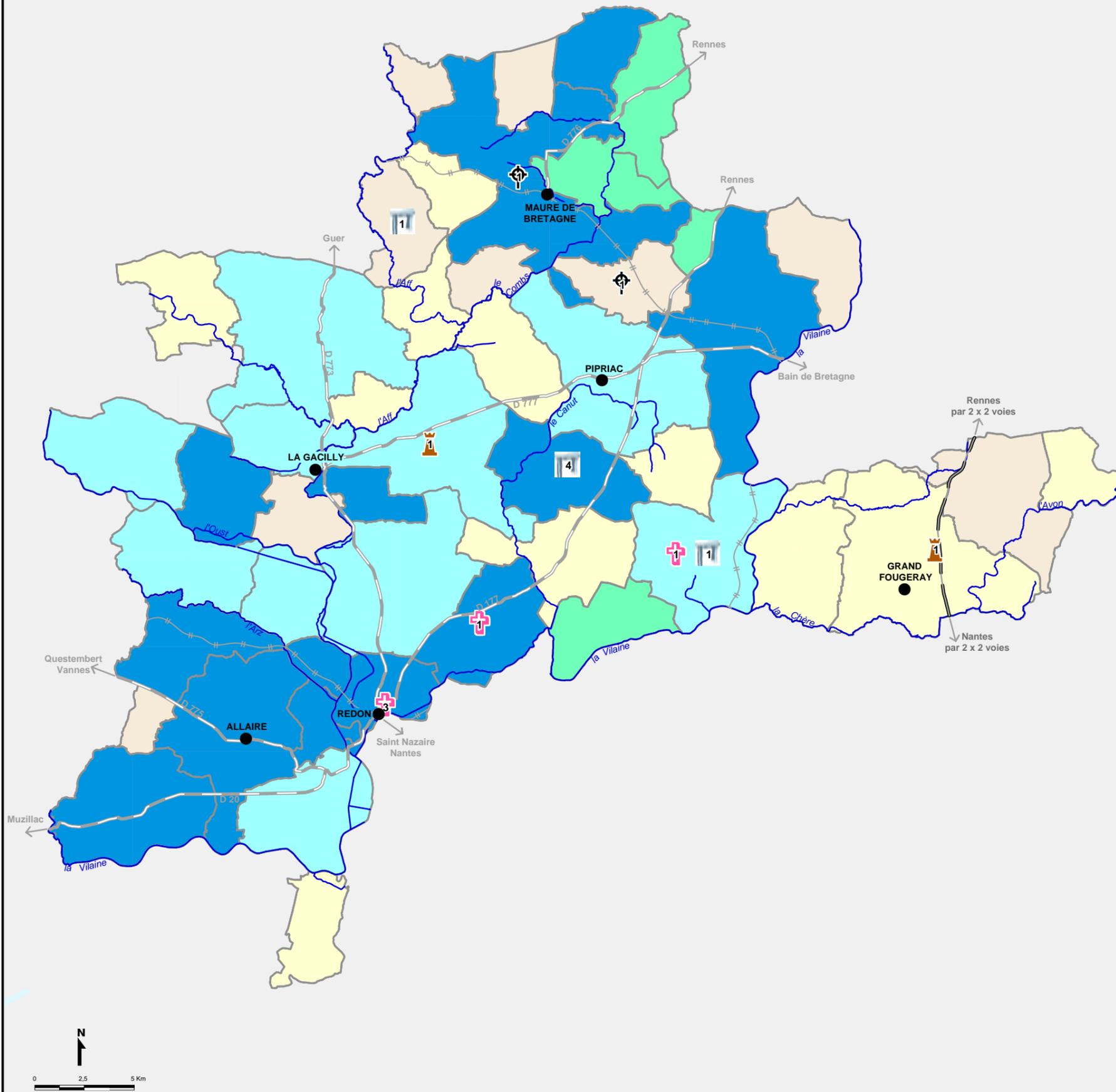
Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



Sources :

- Fond - BD carthage
- DDE 56, CG 35 (PRIE)
- Cités d'Art de Bretagne
- Ministère de la Culture - Site internet Mérimée

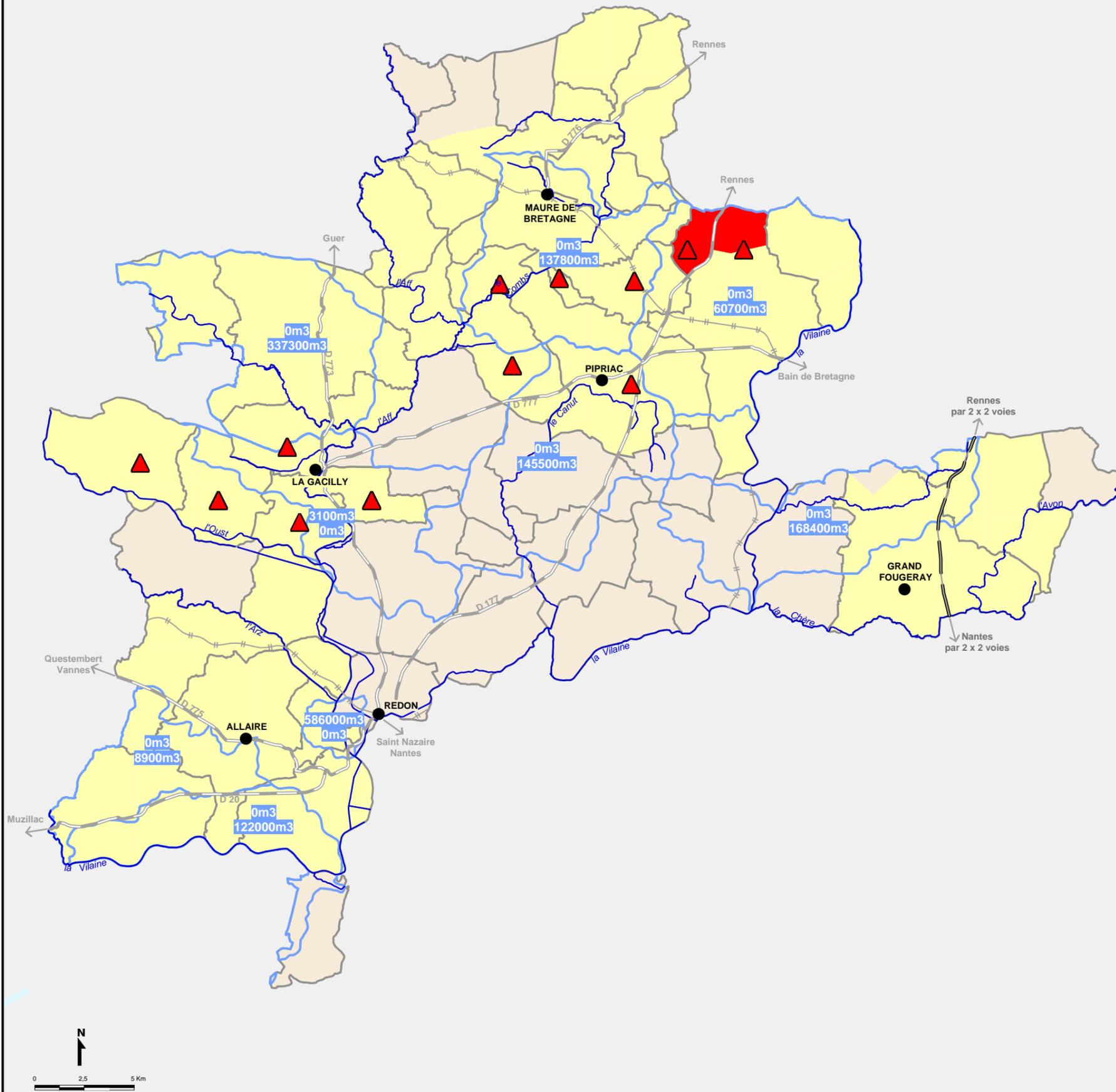




PROFIL ENVIRONNEMENTAL

- PAYS DE REDON ET VILAINE -

Prélèvement pour l'alimentation en eau potable



QUANTITÉ PRÉLEVÉE ANNUELLEMENT PAR BASSIN VERSANT SUR LE TERRITOIRE DU PAYS données 2001

X m³ Eau de surface
 Y m³ Eau souterraine

□ Limite des bassins versants concernés par un prélèvement d'eau

QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE: TENEUR EN NITRATES données 2001

Teneurs moyennes (mg NO₃-/l)

- de 0,0 à 25,0 inclus
- de 25,0 à 40,0 inclus
- de 40,0 à 50,0 inclus
- supérieures à 50,0
- pas d'adduction publique

Teneurs maximales (mg NO₃-/l)

- ▲ supérieures à 50,0

Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



Sources :
 - Fond - BD carthage
 - Agence de l'eau
 - DRASS

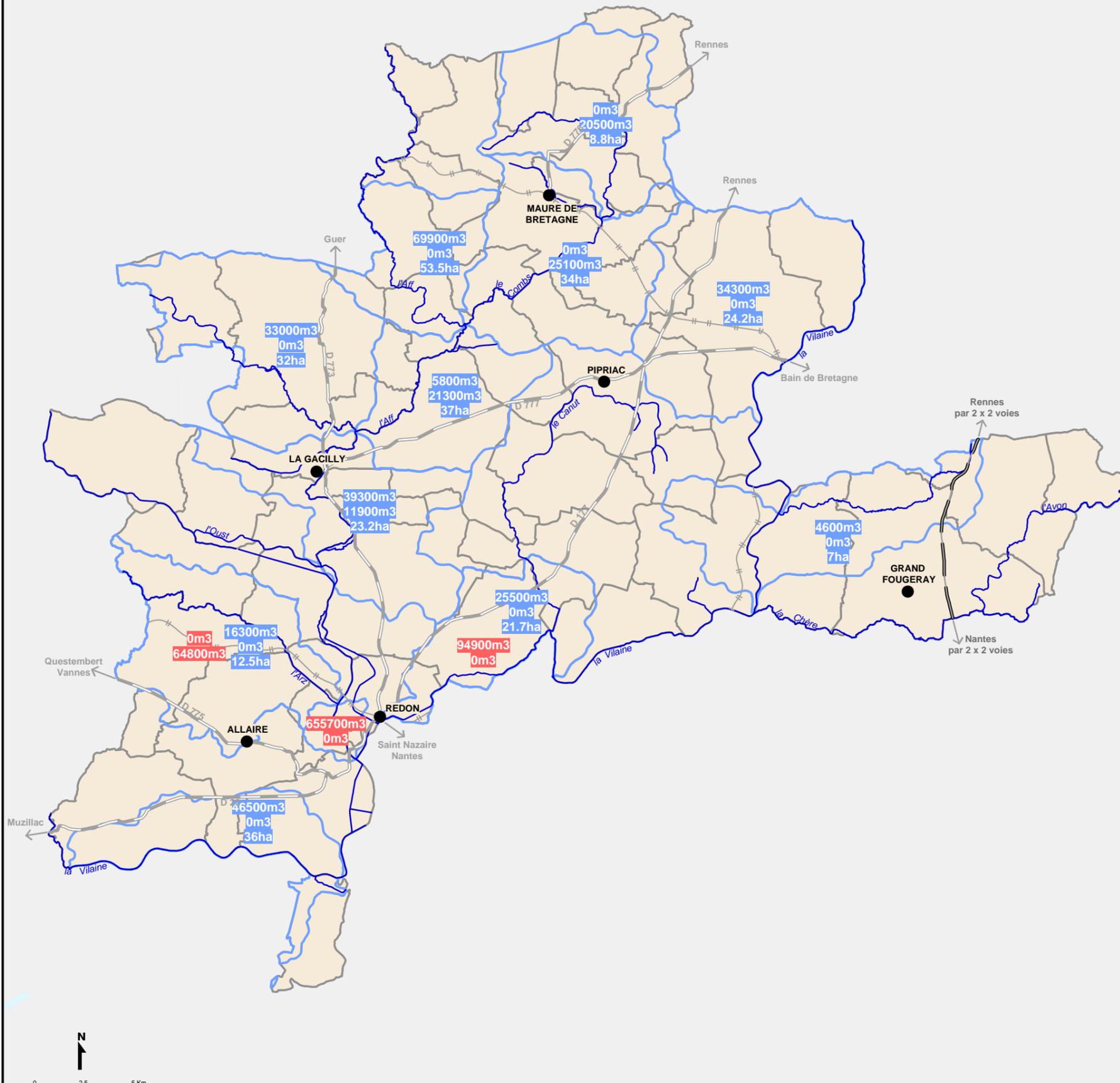


PROFIL ENVIRONNEMENTAL

- PAYS DE REDON ET VILAINE -



Prélèvement d'eau pour l'industrie et l'agriculture



QUANTITÉ PRÉLEVÉE ANNUELLEMENT POUR L'USAGE INDUSTRIEL PAR BASSIN VERSANT SUR LE TERRITOIRE DU PAYS

données 2001

X m³ Eau de surface
 Y m³ Eau souterraine

QUANTITÉ PRÉLEVÉE ANNUELLEMENT POUR L'IRRIGATION PAR BASSIN VERSANT SUR LE TERRITOIRE DU PAYS

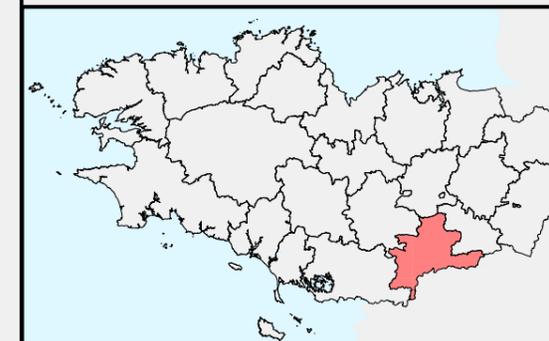
données 2000

X m³ Eau de surface
 Y m³ Eau souterraine
 Z ha Part de la surface irriguée par bassin versant sur le territoire du pays

Limite des bassins versants concernés par un prélèvement d'eau

Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



Sources :

- Fond - BD carthage
- Agence de l'eau
- DRASS



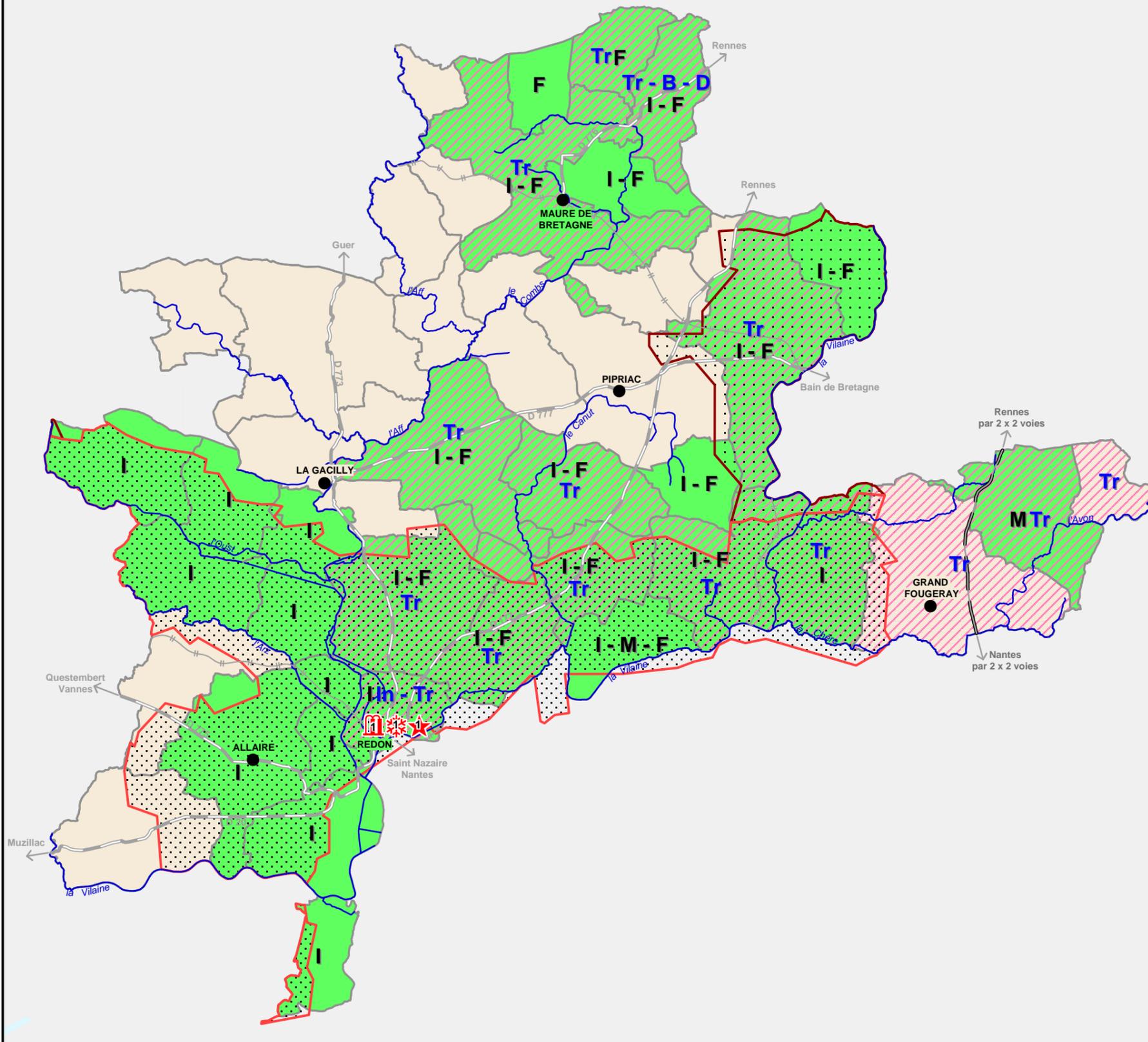


PROFIL ENVIRONNEMENTAL

- PAYS DE REDON ET VILAINE -



Risques naturels et technologiques majeurs



RISQUES NATURELS

- I** Commune soumise au risque inondation ou submersion marine
- M** Commune soumise au risque mouvement de terrain
- F** Commune soumise au risque feux de forêt
- T** Commune soumise au risque tempête

RISQUES TECHNOLOGIQUES

- In** Commune soumise au risque industriel
- Tr** Commune soumise au risque transport de matières dangereuses
- B** Commune soumise au risque barrage
- D** Commune soumise au risque rupture de digue
- N** Commune soumise au risque nucléaire

ETAT D'AVANCEMENT DES PPR INONDATION (AU 01 - 09 - 2002)

- PPRi prescrit
- PPRi approuvé
- PPRi approuvé en cours de révision
- PPRi annulé - reprise de la procédure

ÉTABLISSEMENT INDUSTRIEL SOUMIS À LA DIRECTIVE SEVESO II

- Présence du ou des établissements sur la commune (avec indication du nombre d'établissements)

SILLO SOUMIS À L'ARRÊTÉ DU 20 JUILLET 1998

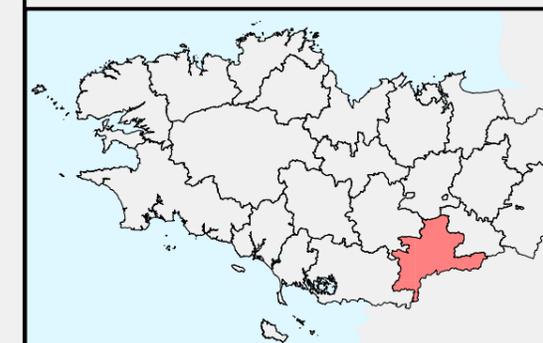
- Présence de la ou des installations sur la commune (avec indication du nombre d'installations)

INSTALLATION DE RÉFRIGÉRATION À L'AMMONIAC SOUMISE À L'ARRÊTÉ DU 16 JUILLET 1997

- Présence de la ou des installations sur la commune (avec indication du nombre d'installations)

Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



Sources :

- Fond - BD carthage
- Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
- DIREN

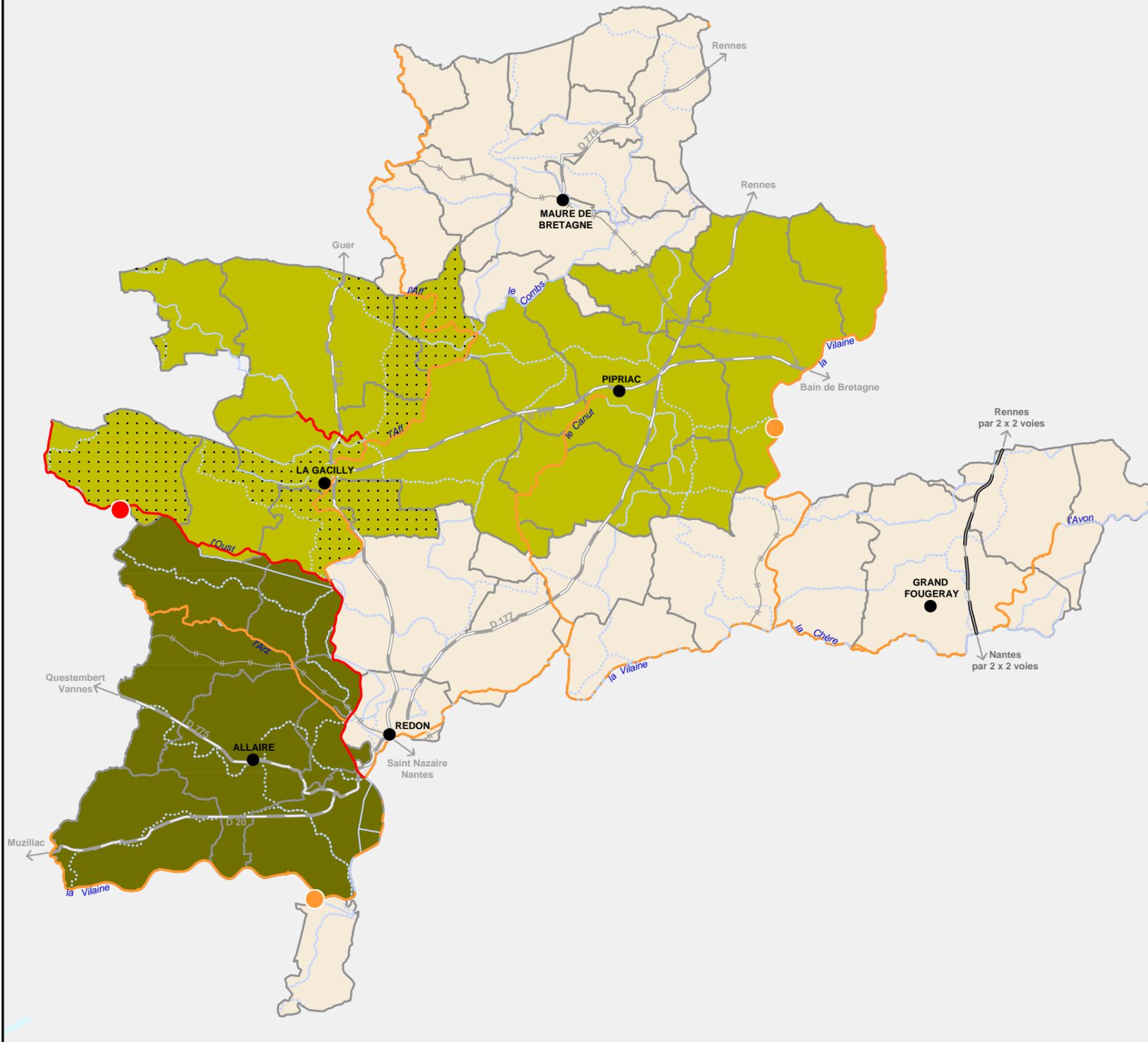


PROFIL ENVIRONNEMENTAL

- PAYS DE REDON ET VILAINE -



Altération des milieux par les nitrates



QUALITÉ DES COURS D'EAU - ALTÉRATION PAR LES NITRATES

En linéaire - données 1997 - 1999 / En ponctuel - données 2000

- — Très bonne qualité - concentration en nitrate inférieure à 2mg/l
- — Bonne qualité - Entre 2 mg/l et moins de 10 mg/l de nitrate
- — Qualité passable - Entre 10 mg/l et moins de 25 mg/l de nitrate
- — Mauvaise qualité - Entre 25 mg/l et moins de 50 mg/l de nitrate
- — Très mauvaise qualité - Plus de 50 mg/l de nitrate

PROLIFÉRATION D'ALGUES VERTES - SITES TOUCHÉS PAR UNE MARÉE VERTE DE MAI À OCTOBRE 2002

Nombre d'apparition sur le total de quatre inventaires: mai, juillet, août et octobre 2002

- ▲ Site touché une fois
- ▲ Site touché trois fois
- ▲ Site touché deux fois
- ▲ Site touché quatre fois

PRODUCTION D'AZOTE ANIMAL PAR HECTARE ET PAR AN

données 2002

- Moins de 140 kg azote/ha SAUE
- De 140 à 170 kg azote/ha SAUE
- Plus de 170 kg azote/ha SAUE - ZONE EN EXCÉDENT STRUCTUREL

ZONE D'ACTION CONCERTÉE NITRATE

données 2002

- Territoire (commune ou bassin versant) concerné

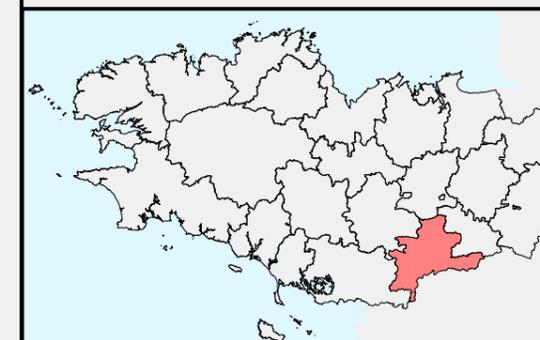
PRÉSENCE D'ÉPANDAGE DE DÉCHETS ORGANIQUES DES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES SUR LA COMMUNE

données 2001

COMMUNE CONCERNÉE

Légende du fond de plan

- Limite communale
- Limite des principaux bassins versants
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée



Sources :

- Fond - BD carthage
- Agence de l'eau Loire-Bretagne
- CEVA
- DIREN
- DRIRE

CERESA
Le Pont - Route de la Rivière
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE

JUIN 2003

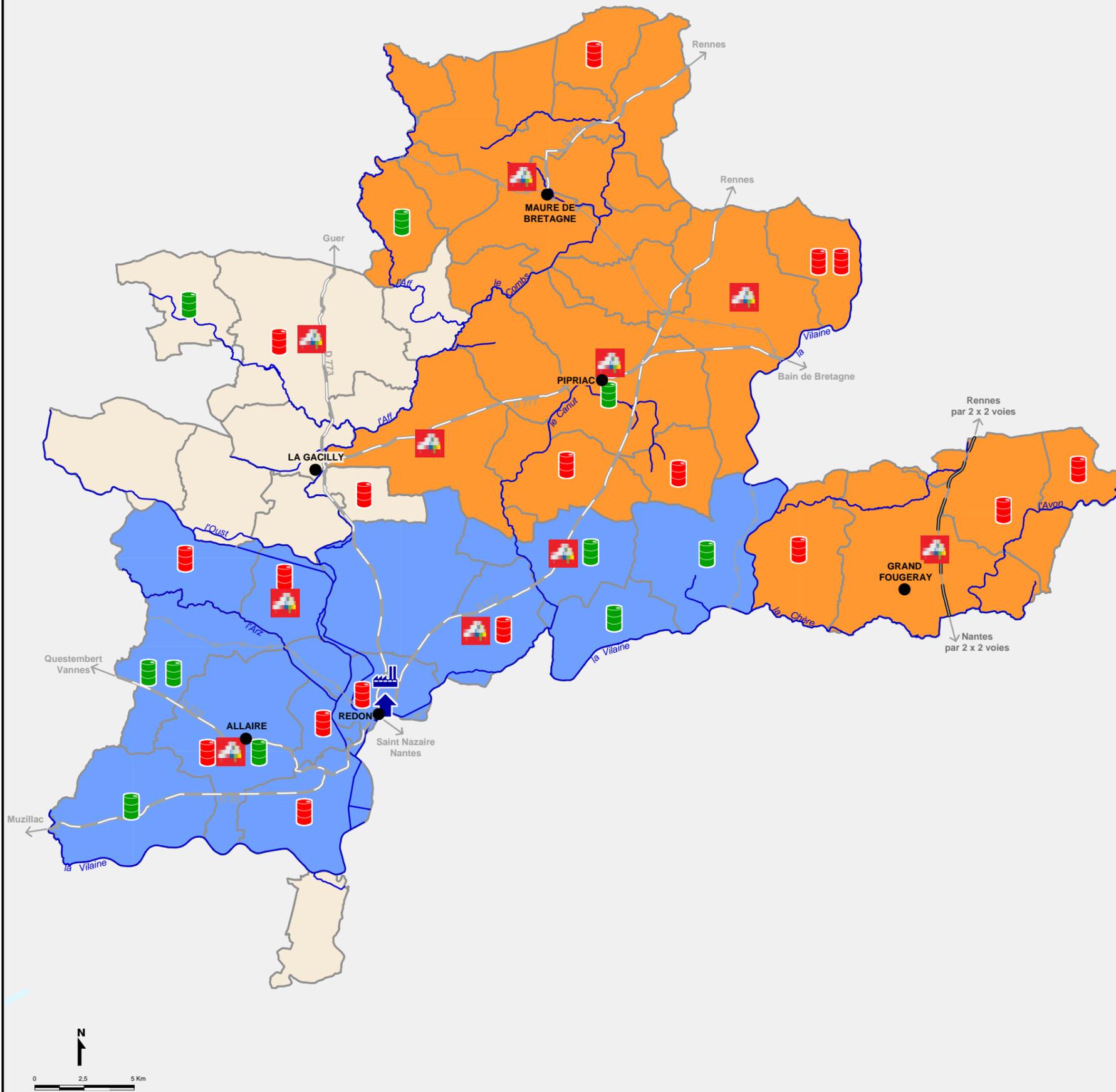




PROFIL ENVIRONNEMENTAL

- PAYS DE REDON ET VILAINE -

Gestion des déchets ménagers et assimilés



INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS

- Centre de transfert
- Centre de tri
- Centre de tri - compostage
- Centre de stockage
- Usine d'incinération des ordures ménagères sans récupération d'énergie
- Usine d'incinération des ordures ménagères avec récupération d'énergie
- Déchetterie

ANCIENNES DÉCHARGES (SITUATION AU 01-09-02)

- Décharge réhabilitée ou en cours de réhabilitation
- Décharge non réhabilitée

COLLECTE SÉLECTIVE (SITUATION AU 01-01-01)

Etablissement public de coopération intercommunale responsable de la collecte sélective

- CC pays de Redon
- SMICTOM du Nar
- Pas de collecte sélective

Légende du fond de plan

- Limite communale
- Cours d'eau
- Axe 2 x 2 voies
- Autre route principale
- Voie ferrée

Sources :

- Fond - BD carthage
- Ademe - Observatoire régional des déchets en Bretagne

